



Créer les conditions favorables à **une protection efficace de la ressource en eau...**

Outils et expériences



À destination
des acteurs
de l'eau

© Laurent Mironaux

1/ Créer une dynamique territoriale, favorisant le développement de l'agriculture biologique

Afin de créer les conditions favorables au développement de l'agriculture biologique sur un territoire, il est indispensable d'amener l'ensemble des acteurs à réfléchir sur les actions à mettre en œuvre.

Acteurs du développement agricole, acteurs économiques, acteurs de l'eau, tous doivent prendre conscience des enjeux sur la protection de la ressource en eau et faire des propositions pour en avoir une gestion durable.

OUTIL

SAGE – Un outil de concertation adapté aux enjeux de l'eau

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et qui s'applique à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent. Il est élaboré, révisé et suivi par la Commission Locale de l'Eau (CLE), une sorte de « parlement local de l'eau » dans lequel sont représentés trois collèges : les collectivités locales, les usagers de l'eau et les représentants de l'État. Cette assemblée délibérante ne dispose pas de moyens propres de financement, ni de capacités à assurer une maîtrise d'ouvrage.

Son principal objectif réside dans la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Cet équilibre doit également répondre à l'objectif fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau : l'atteinte du bon état des masses d'eau pour 2015. Son but est de rassembler toutes les données et connaissances existantes sur le périmètre du SAGE pour aboutir à un document de planification de la ressource, approuvé par arrêté préfectoral, ce qui lui permettra d'exister de façon juridique. Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu au sein du collège des collectivités territoriales.

Le but du SAGE est de définir des orientations et des actions qui permettront d'atteindre les objectifs de gestion équilibrée des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

A noter que le SAGE peut être, si l'état des lieux en démontre la nécessité, un outil pour fixer des objectifs ambitieux en matière de développement d'agriculture biologique. Pour exemple, le SAGE Sambre Avesnois (59) souhaite introduire les objectifs de 30 % de la surface agricole du territoire et 90 % des aires d'alimentation de captage en agriculture biologique à l'échéance 2022.



©EauDeParis



©Sedarb

Agence de l'Eau Artois Picardie

Une expérience de concertation régionale : Le Programme « Re-Sources » en Poitou-Charentes

EXPÉRIENCE



©GABNOR

Initié en 2002, le Programme « Re-Sources » est une démarche partenariale visant à reconquérir et préserver la qualité de l'eau potable en Poitou-Charentes. Il est réalisé volontairement par des collectivités distributrices d'eau au niveau de 15 aires d'alimentation de captage (AAC), identifiées comme pilotes pour le programme parmi

les 109 aires prioritaires de la région. Une convention cadre mobilise la Région, les Départements, la Chambre Régionale d'Agriculture et d'autres partenaires de terrain au côté de l'État et des Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Ces acteurs sont rassemblés par un animateur local par aire d'alimentation. Sur chaque secteur, se déroulent successivement une phase d'animation (information, sensibilisation, concertation...), puis la réalisation d'un diagnostic pour dresser l'état de la ressource, les facteurs de risque et les activités de la zone, avant d'aboutir à la mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires pluriannuel établi collectivement.

Trois instances coordonnent ce programme : un comité des financeurs (orientation stratégique et validation du programme), un comité technique régional (rassemblant les 50 partenaires locaux à la démarche) et un

seau d'animateurs des AAC du programme. Un animateur régional coordonne l'ensemble du programme. Une extension d'intervention est prévue pour 30 à 40 captages d'ici 2013. Dans le cadre de ce programme, en 2009, 6 bassins ont ainsi pu bénéficier d'actions autour de l'agriculture biologique, menées par les animateurs d'Agrobio Poitou-Charentes et des Groupements d'Agriculteurs Biologiques ainsi que les techniciens des chambres d'agriculture. Le bilan de cette première année de programmation est modeste mais prometteur : 6 nouvelles conversions ont pu voir le jour sur ces bassins (448 ha) et plus de 200 agriculteurs ont participé aux visites et réunions. Pour 2010, ce sont 8 bassins qui ont programmé des actions et le nombre de conversions a doublé en 2010.

Cellule Régionale de Coordination
Re-Sources

2/ Cibler les aides sur les zones à enjeu Eau pour le développement de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique fait l'objet d'un accompagnement financier sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) : l'aide "soutien à l'agriculture biologique" financée par des fonds européens et les aides à la conversion à l'agriculture biologique co-financées par les fonds européens, l'État et les collectivités locales. Ces financements sont demandés par les agriculteurs via leurs déclarations PAC déposées chaque année avant la mi-mai auprès des Directions Départementales des Territoires (DDT). En parallèle de ce soutien direct aux agriculteurs, le ministère de l'agriculture et les collectivités territoriales interviennent également en finançant de l'animation locale en faveur du développement de l'agriculture biologique.

EXPÉRIENCE

L'animation autour de l'agriculture biologique : une priorité sur le bassin Rhin Meuse

L'animation est un outil essentiel pour développer l'agriculture biologique : augmenter les surfaces certifiées en agriculture biologique (ou développer l'application des pratiques biologiques) nécessite de sensibiliser et faire réfléchir les acteurs agricoles à un autre type d'agriculture, de les faire adhérer à un système de production différent, et également de leur apporter des repères techniques et économiques sur ce mode de production et sur les nouvelles techniques à mettre en œuvre.

Vus le chemin à parcourir et les freins importants à lever, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a choisi d'intensifier son soutien à l'animation pour favoriser les conversions à l'agriculture biologique, mais aussi pour l'acquisition et la diffusion des pratiques alternatives issues de l'agriculture biologique, à l'échelle du bassin et de manière renforcée sur les zones à enjeu.

Ainsi, l'Agence de l'Eau peut apporter des financements à hauteur de 90 % (voire 100 % pour les structures sans fonds propres) pour des projets globaux associant l'ensemble des partenaires régionaux : l'objectif est d'aller de façon cohérente et concertée vers un développement de l'agriculture biologique à la hauteur des enjeux liés à la protection de la ressource.

Agence de l'Eau Rhin Meuse



©GABNOR

OUTIL

Aides directes des collectivités aux agriculteurs : un contexte européen à prendre en compte

Une étude juridique commandée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie a recensé les modalités d'actions des collectivités auprès des agriculteurs, afin qu'ils adoptent des pratiques et techniques plus respectueuses de l'environnement.

Les aides directes des collectivités à l'agriculture sont autorisées par l'Europe uniquement dans certaines conditions. L'Europe exige un encadrement précis de ces aides à la surface et tout nouveau projet d'aide qui serait supérieur aux dispositifs déjà agréés en France nécessite une nouvelle notification à Bruxelles, en justifiant des contraintes ou surcoûts supplémentaires.

D'autres possibilités de soutiens aux producteurs peuvent être mises en œuvre : par exemple aides à la promotion des produits agricoles de qualité ou appels d'offre publics qui exigent des produits biologiques en restauration collective.

Agence de l'Eau Seine Normandie



©Sedarb

Parce que l'agriculture biologique contribue directement à la protection durable de la ressource en eau, tous ces moyens sont renforcés sur les zones à enjeu par l'intervention des Agences de l'Eau.

3/ Inciter l'acquisition de références technico-économiques et développer la formation en agriculture biologique

L'agriculture biologique a besoin de références technico-économiques adaptées aux contextes locaux et à l'ensemble des projets des agriculteurs. Elle n'est également encore étudiée qu'avec parcimonie dans les divers programmes scolaires agricoles.

Développer ces deux pôles afin de proposer des réponses à tout porteur de projet en agriculture biologique, c'est possible !

OUTIL

Le projet « RéfAB » Acquisition de références biologiques régionalisées

Les acteurs du développement ont besoin de disposer de références techniques, économiques mais également sociales et environnementales afin de répondre aux ambitions du développement de l'agriculture biologique. L'acquisition de ces références et leur diffusion participent à conforter les conversions, les installations et le développement des systèmes de production biologique en place.

Pour contribuer à cette démarche, l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique), la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et l'ACTA (Association de Coordination Technique Agricole) animent un projet associant de nombreux partenaires s'appuyant sur huit régions pilotes. Ce projet, intitulé RéfAB, vise à construire les bases méthodologiques d'un référentiel pour l'Agriculture Biologique, c'est-à-dire un outil de production et de partage de références valorisant la diversité des systèmes de production biologiques et prenant en compte les dimensions territoriales et de filières.

RéfAB facilitera l'acquisition de références adaptées à l'agriculture biologique, servira de cadre à la mutualisation des références existantes et permettra de répondre aux problématiques posées pour le développement de l'AB au sein des territoires en tenant compte de leurs enjeux socio-économiques et environnementaux.

ITAB, Chambre d'Agriculture Pays de la Loire et ACTA



© FRAB Champagne-Ardenne



© FRAB Champagne-Ardenne

Le lycée de Sicaudières, de la production biologique depuis 2001

Le lycée agricole de la Sicaudières (79) s'est lancé dans la production biologique depuis 2001 avec la mise en place d'un atelier de volailles biologiques sur 220 m² de bâtiments. Il est en 2010 le seul atelier de production animale biologique sur un établissement d'enseignement agricole en région Poitou-Charentes.

Le lycée continue dans cette voie puisque 7 hectares supplémentaires sont entrés en conversion en 2010. Cela représente 18 % de la surface agricole utile du lycée. Leur objectif est de doubler l'atelier de production de volailles et d'installer un atelier de découpe-transformation.

Ce projet a l'intérêt principal d'impliquer les étudiants et les enseignants. Ainsi, des programmes d'expérimentations vont être montés en partenariat avec l'INRA et un stagiaire de BTS a été mobilisé pour finaliser le projet.



© BIOSEVRES

Lycée agricole de la Sicaudières - Région Poitou Charentes

4/ Développer et structurer les filières biologiques autour des producteurs situés sur les zones à fort enjeu Eau

Il est crucial de développer et structurer les filières biologiques en circuits courts et longs. Cette dynamisation des débouchés favorise la durabilité des nouvelles exploitations biologiques qui se développeront demain sur des aires d'alimentation en eau. Des initiatives dans ce sens sont à reprendre.

EXPÉRIENCE

Lons Le Saunier : une expérience riche !

La commune de Lons Le Saunier a mis en place depuis 1993 des actions avec les agriculteurs situés sur l'aire d'alimentation de captage pour protéger la qualité de l'eau distribuée. Depuis 2002, elle développe les débouchés de produits biologiques dans la restauration collective. M. Lançon, élu de la commune, explique « *L'agriculture biologique a un intérêt indéniable pour l'environnement et la préservation de la qualité de l'eau. Il faut la pérenniser en développant les filières* ». Ainsi, près de 15 % des approvisionnements de la restauration collective sont issus de l'agriculture biologique. Mais l'objectif de la mairie est « *du bio, oui mais surtout d'origine locale* », précise M. Lançon. Ainsi, le blé biologique produit sur le captage fournit la totalité du pain consommé par la restauration collective de la commune.

Mairie de Lons Le Saunier



©FRAB Champagne-Ardenne

Un appel à projet pour développer les filières biologiques sur les territoires à enjeu Eau



©FRAB Champagne-Ardenne

L'appel à projets « Agriculture biologique et réduction des pollutions de l'eau par les pesticides », lancé en 2009 par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse a pour objectifs de faire émerger de nouvelles pistes pour réduire les pollutions de l'eau par les pesticides (à travers notamment le développement de l'agriculture biologique), et de soutenir financièrement les porteurs de projets pour les actions retenues. Sur les 200 manifestations d'intérêt reçues, 58 projets ont été sélectionnés au final pour leur caractère innovant et collectif.

50% des projets portent sur le développement de l'agriculture biologique. Parmi ces dossiers, la moitié correspond à des projets orientés vers la création de filières biologiques, sur des surfaces relativement importantes (environ 9 500 ha en 5 ans), sous l'impulsion d'acteurs économiques agricoles. L'autre moitié cor-



©FRAB Champagne-Ardenne

respond à des projets de développement de circuits courts pour la vente de produits biologiques portés par des associations ou des collectivités, en lien avec la restauration hors domicile, la création de ceintures vertes, ou encore le maintien de l'agriculture péri-urbaine. Les productions concernées par ces projets sont principalement les céréales, la vigne, les plantes aromatiques et le maraîchage.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse



Les interlocuteurs pour vous accompagner...

Le réseau FNAB



La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB), organisme professionnel à vocation syndicale, est la tête de réseau des groupements de producteurs engagés en agriculture biologique. Elle œuvre pour le développement cohérent et durable de l'agriculture biologique.

www.fnab.org

Le réseau ITAB



Par l'animation du réseau national de recherche - expérimentation en agriculture biologique, l'ITAB mutualise et valorise l'ensemble des actions réalisées par ses partenaires nationaux et européens à travers la production d'outils et de références techniques pour des systèmes de production biologique innovants et durables.

www.itab.asso.fr

Les services de l'État

- DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DRAAF – Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- DDTM – Direction Départementale des Territoires et de la Mer

L'Agence BIO



Pour vous donner en particulier une vision d'ensemble sur l'évolution du secteur de l'agriculture biologique, du producteur au consommateur, intégrer vos actions dans le plan général de communication de l'Agence Bio et contribuer aux synergies des différents acteurs du secteur.

www.agencebio.org

Le réseau des Chambres d'Agriculture

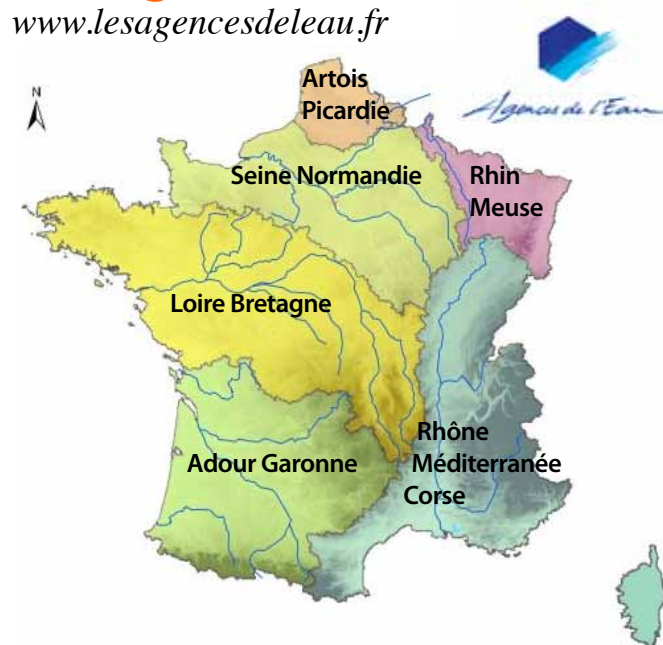


Les Chambres d'agriculture, Etablissements publics consulaires, présents aux niveaux départemental et régional, sont mobilisées pour le développement de l'agriculture biologique. Des conseillers dans chaque Chambre départementale, accompagnent les agriculteurs dans leurs projets de conversion ainsi que dans leurs projets collectifs et travaillent avec les collectivités locales pour la performance durable de l'agriculture et des territoires.

www.apca.chambagri.fr

Les Agences de l'Eau

www.lesagencesdeleau.fr



Les collectivités territoriales

- Conseil Général
- Conseil Régional

Les partenaires associés au comité de pilotage :

Agriculture Biologique en Picardie (ABP), Biosèvres, Bio de Provence, CAB Pays de Loire, CGA Bourgogne, FRAB Champagne Ardenne, GABNOR, GAB Ile-de-France, SEDARB, FNAB, ITAB, APCA, Agence Bio, SOLAGRO, Terre de Liens, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Agence de l'Eau Artois Picardie, Agence de l'Eau Seine Normandie, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'Eau Adour Garonne, Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement durable et de la Mer.

Ce document bénéficie du soutien financier de :

